



# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### Huitième session

Rome, 8 – 10 juin 2016

### ACTIVITÉS DE LA FAO À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction .....	1 – 2
II. Conservation <i>in situ</i> et gestion à l'exploitation	
A. Échanges informels sur la conservation <i>in situ</i> et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture .....	3 - 4
B. Appui technique.....	5 - 7
C. Variétés locales et plantes sauvages apparentées.....	8
III. Conservation <i>ex situ</i> .....	9 - 12
IV. Utilisation durable.....	13
A. Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale .....	14
B. Renforcement des systèmes semenciers .....	15 - 18
C. Rétablissement des systèmes semenciers .....	19 - 23
D. Renforcement des capacités de sélection végétale.....	24 - 27

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

---

V.	Renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines	
A.	Stratégie nationale en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture .....	28 - 31
B.	Points focaux nationaux.....	32
C.	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture .....	33 - 35
VI.	Indications que le Groupe de travail est invité à donner .....	36

## I. INTRODUCTION

1. À sa quinzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est penchée sur les activités de la FAO visant à faciliter la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le deuxième Plan d'action mondial)<sup>1</sup>. Elle a réaffirmé qu'il était nécessaire de fournir un soutien technique dans le domaine de l'amélioration des plantes cultivées et de renforcer les capacités de sélection végétale et les systèmes semenciers à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial<sup>2</sup>. La Commission a également insisté sur la complémentarité des différentes approches en matière de conservation et sur la nécessité de trouver un équilibre entre celles-ci, et elle a demandé à la FAO de continuer d'aider les pays à mettre en œuvre les *Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>3</sup> et de poursuivre ses travaux visant à renforcer les systèmes semenciers nationaux<sup>4</sup>.

2. Le présent document fournit des informations sur les activités de la FAO à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, afin que le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) les examine. On trouvera dans le document de synthèse sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture 2012-2014<sup>5</sup> une évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, de la part des pays, fondée sur les objectifs et les indicateurs approuvés par la Commission.

## II. CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À L'EXPLOITATION

### A. Échanges informels sur la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

3. La Commission, à sa quinzième session ordinaire, a pris note du document de réflexion portant sur l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA)<sup>6</sup>. Elle a demandé à la FAO d'organiser des échanges informels avant la présente session du Groupe de travail afin que les parties concernées puissent étudier les différentes possibilités d'établissement d'un réseau pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques, ses fonctions, la gouvernance et les exigences budgétaires, notamment pour en assurer le financement à long terme<sup>7</sup>. La Commission a également demandé à l'Organisation de réviser le document de réflexion à la lumière des résultats émanant des échanges informels, afin qu'elle puisse l'examiner à sa prochaine session.

4. Suite à la demande de la Commission, la FAO organisera des échanges informels entre les parties concernées immédiatement avant la présente session du Groupe de travail. Ces débats, qui seront organisés conjointement par l'Organisation et le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), se tiendront à Rome les 6 et 7 juin 2016 au Siège de la FAO. Une synthèse des résultats qui découleront de cette concertation sera présentée au Groupe de travail au cours de la présente session. À la lumière de ces conclusions, le Groupe de travail souhaitera peut-être formuler des recommandations concernant l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des RPGAA et proposer que les mesures recommandées soient prises en compte dans le document de réflexion révisé qui sera présenté à la Commission afin qu'elle l'examine à sa prochaine session.

<sup>1</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 50.

<sup>2</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 53.

<sup>3</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 51.

<sup>4</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 52.

<sup>5</sup> CGRFA/WG-PGR-8/16/3.

<sup>6</sup> CGRFA/WG-PGR-8/16/Inf.2.

<sup>7</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 51.

## B. Appui technique

5. Suite à la demande de la Commission, la FAO a continué de travailler en collaboration avec des partenaires internationaux et locaux à l'appui d'un certain nombre d'activités relatives à la conservation *in situ* et à la gestion à l'exploitation des RPGAA. En République de Moldova, l'aide fournie par l'Organisation a permis d'assurer une meilleure coordination des efforts entre les partenaires et une conservation plus efficace des ressources phytogénétiques et de faciliter l'échange de matériel, de connaissances et de données d'expérience entre les parties prenantes<sup>8</sup>.

6. En Albanie, la FAO a soutenu les efforts visant à assurer une gestion durable des variétés locales en contribuant au renforcement des capacités nationales dans les domaines du recensement et de la collecte des RPGAA ainsi que de la caractérisation et de l'évaluation des plantes cultivées visées<sup>9</sup>. En Équateur, l'appui technique fourni par la FAO en sa qualité d'organisme d'exécution d'un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial a permis de concrétiser la prise en compte de la conservation et de l'utilisation de la diversité génétique des plantes cultivées dans les politiques et les programmes publics, y compris en matière d'utilisation des terres. Les systèmes participatifs de garantie qui en sont résultés offrent la garantie que les produits sont issus de bonnes pratiques agricoles<sup>10</sup>. La diversité des plantes cultivées a été valorisée aux fins de la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies des plantes et le renforcement des liens avec les filières a permis de faciliter l'introduction des produits tant sur les marchés locaux que dans le cadre d'initiatives d'agrotourisme.

7. La FAO, en collaboration avec Bioversity International et d'autres partenaires, continue de fournir un appui à l'Afrique du Sud, à Maurice et à la Zambie aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées, en misant sur le renforcement des capacités dans certains domaines tels que la caractérisation prédictive de ces plantes et leur utilisation à des fins de présélection. S'appuyant sur les Directives de la FAO pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>11</sup>, ces trois pays s'emploient actuellement à mettre au point leurs plans d'action stratégiques nationaux pour la conservation *in situ* et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées.

## C. Variétés locales et plantes sauvages apparentées

8. La Commission, à sa quinzième session ordinaire, a invité son Groupe de travail à examiner et à réviser deux projets de directives techniques portant respectivement sur la conservation et l'utilisation des variétés locales au niveau national<sup>12</sup> et sur la conservation des plantes sauvages apparentées au niveau national<sup>13</sup>, en tenant compte des contributions reçues de la part des membres et des parties prenantes, notamment les petits exploitants, les populations autochtones et les communautés locales<sup>14</sup>. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et réviser, selon qu'il conviendra, les directives proposées et recommander que la Commission les approuve.

---

<sup>8</sup> TCP/MOL/3504 *Support to the development of a National Programme for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture in Moldova* (appui à l'élaboration d'un programme national pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en République de Moldova).

<sup>9</sup> TCP/ALB/3401 *Development of an improved and resilient system for managing local crop varieties in place, which contributes directly to sustainable crop production intensification* (mise au point d'un système amélioré et résilient pour la gestion des variétés locales, propre à favoriser directement une intensification durable de la production agricole).

<sup>10</sup> GCP/ECU/086/GFF *Mainstreaming the use and conservation of agrobiodiversity in public policy through integrated strategies and in situ implementation in four Andean Highlands provinces* (intégration de l'utilisation et de la conservation de la biodiversité agricole dans les politiques publiques grâce à des stratégies intégrées et leur mise en œuvre *in situ* dans quatre provinces des hauts plateaux andins).

<sup>11</sup> <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/616503e8-b14e-4141-9828-fbc732ce9fdb/>

<sup>12</sup> CGRFA/WG-PGR-8/16/Inf.3.

<sup>13</sup> CGRFA/WG-PGR-8/16/Inf.4.

<sup>14</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 51.

### III. CONSERVATION *EX SITU*

9. La Commission, à sa quinzième session ordinaire, a demandé à la FAO de continuer d'aider les pays à mettre en œuvre les *Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>15</sup>.

10. Pendant la période considérée, la FAO a apporté son appui à la création de banques de gènes *in situ* pour le matériel génétique de certaines espèces, y compris celui de plantes sauvages apparentées, de l'abricot et du raisin, en Arménie, pays qui est un centre de diversité génétique pour ces deux plantes<sup>16</sup>. Certaines entrées de matériel génétique d'origine arménienne ont été rapatriées d'autres pays.

11. La FAO a aidé la Somalie pour la formation du personnel des banques de gènes et pour la caractérisation et l'évaluation des entrées de matériel génétique. Des duplications de sécurité de RPGAA importantes d'origine somalienne ont été déposées auprès des banques de gènes du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT), de l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), du Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et du *Genetic Resources Research Institute* (l'institut kényan de recherche sur les ressources génétiques, anciennement appelé *National Genebank of Kenya*)<sup>17</sup>.

12. Grâce à l'appui fourni par la FAO dans le domaine de la collecte, de la caractérisation et de l'évaluation du matériel génétique de 15 espèces cultivées importantes dans la région, 210 nouvelles entrées ont été ajoutées à la collection de matériel génétique de la banque de gènes nationale de l'Équateur<sup>18</sup>.

### IV. UTILISATION DURABLE

13. À sa quinzième session ordinaire, la Commission a réaffirmé qu'il était nécessaire de fournir un soutien technique dans le domaine de l'amélioration des plantes cultivées et de renforcer les capacités de sélection végétale et les systèmes semenciers à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international), en tenant compte des travaux menés dans le cadre du Traité international<sup>19</sup>. Pendant la période considérée, la FAO a poursuivi et intensifié son appui technique dans le domaine de l'amélioration des plantes cultivées, de l'approvisionnement en semences et du renforcement de la coordination entre ces deux secteurs, ainsi que son soutien à l'élaboration de politiques connexes.

#### A. Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale

14. La Commission, à sa dernière session<sup>20</sup>, a approuvé le Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale<sup>21</sup> (le Guide). Ce guide, d'application volontaire, est actuellement

<sup>15</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 51.

<sup>16</sup> TCP/ARM/3502 *Support for the Establishment of Apricot Collection Orchards for the Purpose of Genetic Fund Preservation* (appui à la création de vergers d'abricotiers aux fins de la conservation des ressources génétiques de l'abricot) - Phase II du projet TCP/ARM/3302; TCP/ARM/3503 *Grape Genetic Resources Conservation and Sustainable Use in Armenia* (conservation et utilisation durable des ressources génétiques du raisin en Arménie).

<sup>17</sup> OSRO/SOM/516/EC *Improving the genetic quality of seeds in Somalia* (amélioration de la qualité génétique des semences en Somalie).

<sup>18</sup> GCP/ECU/086/GFF *Mainstreaming the use and conservation of agrobiodiversity in public policy through integrated strategies and in situ implementation in four Andean Highlands provinces* (intégration de l'utilisation et de la conservation de la biodiversité agricole dans les politiques publiques grâce à des stratégies intégrées et leur mise en œuvre *in situ* dans quatre provinces des hauts plateaux andins).

<sup>19</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 53.

<sup>20</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 52.

<sup>21</sup> Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/3dd29ab8-e245-4534-a929-f77b13da6d04/>

disponible en anglais, en espagnol et en français et sera prochainement traduit dans d'autres langues. Le Guide, qui suscite une attention considérable depuis sa publication, est utilisé par un nombre croissant de responsables politiques et d'administrateurs. La FAO l'a présenté lors d'une conférence internationale sur les semences en tant que solution aux défis alimentaires actuels et futurs (*Seeds, the solution to current and future food challenges*), organisée conjointement en octobre 2015 par un organisme français, le Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS), et la FAO, sous les auspices de la manifestation Expo 2015 qui s'est tenue à Milan (Italie) et dont le thème était «Nourrir la planète, énergie pour la vie». Depuis, le Guide a été présenté à un certain nombre de parties prenantes, ainsi qu'à l'occasion de divers forums d'experts, y compris lors d'une réunion de spécialistes organisée en collaboration par les organismes Third World Network, South Centre et Oxfam Novib, qui s'est tenue en mars 2016. Le Gouvernement du Costa Rica s'appuie sur les dispositions du Guide pour élaborer sa politique semencière nationale.

## B. Renforcement des systèmes semenciers

15. En 2015, la FAO a continué d'apporter son appui au renforcement des systèmes semenciers dans divers pays, notamment dans le cadre de partenariats établis aux niveaux national, régional et international aux fins de la fourniture de semences et de matériel de plantation de qualité. Les activités intéressant le secteur semencier ont été mises en œuvre dans le cadre de projets réalisés au titre du Programme de coopération technique (PCT) et de projets financés par des fonds fiduciaires, en particulier dans les États en développement. Les pays auxquels l'Organisation a fourni son soutien aux fins de l'élaboration ou de la révision de la législation semencière nationale sont notamment les suivants: Azerbaïdjan<sup>22</sup>, Bénin<sup>23</sup>, Burkina Faso, Tchad<sup>24</sup>, Géorgie<sup>25</sup>, Guinée<sup>26</sup>, Guinée-Bissau<sup>27</sup>, Haïti<sup>28</sup>, Nicaragua et Équateur<sup>29</sup>.

16. La FAO a également continué d'apporter son appui aux systèmes d'approvisionnement en semences au niveau des communautés, notamment en assurant un environnement favorable à la création de petites et moyennes entreprises semencières. Au Honduras, par exemple, ces entreprises ont contribué à faire augmenter sensiblement la production de maïs, de haricot, de riz et de sorgho en fournissant des semences de qualité et du matériel de plantation de variétés adaptées à quelque 300 000 exploitants agricoles, principalement de petits exploitants, y compris les peuples autochtones<sup>30</sup>. Un appui analogue a été fourni en Équateur<sup>31</sup>. En Somalie, des variétés locales de maïs, de sorgho et de niébé ont été purifiées, groupées et distribuées aux cultivateurs avec l'aide de la FAO<sup>32</sup>. En Géorgie, l'Organisation a aidé à améliorer de manière significative l'ensemble du système de fourniture de semences en renforçant les capacités nationales en matière de certification et en

<sup>22</sup> TCP/AZE/3503 *Support to Seed Sector Development in Azerbaijan* (appui au développement du secteur semencier en Azerbaïdjan).

<sup>23</sup> TCP/BEN/3402 *Projet d'appui au développement de la filière semence maïs* (PADFSM).

<sup>24</sup> TCP/CHD/3403 *Appui à l'élaboration d'une politique semencière au Tchad*.

<sup>25</sup> GCP/GEO/004/AUT *Capacity Development of the Ministry of Agriculture of Georgia: Improved Policy Making and Effective Implementation of the Strategy for Agricultural Development* (contribution au programme ENPARD de la Géorgie).

<sup>26</sup> TCP/GUI/3402 *L'objectif global du projet est de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel de la population par une augmentation durable de la production et de la productivité des cultures vivrières*.

<sup>27</sup> TCP/GBS/3503 *Appui au développement durable d'un secteur semencier performant en Guinée-Bissau*.

<sup>28</sup> UTF/HAI/033/HAI *Appui à la relance du secteur semencier*.

<sup>29</sup> TCP/ECU/3502 *Apoyo al fortalecimiento en los procesos de fomento de servicios especializados del Ministerio de Agricultura, Ganadería, Acuicultura y Pesca (MAGAP) en el ámbito de la innovación tecnológica y producción de semillas* (appui au renforcement des processus de perfectionnement des services spécialisés du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAGAP) dans le domaine de l'innovation technologique et de la production de semences).

<sup>30</sup> TCP/HON/3501 *Desarrollo de las Capacidades de Gestión Empresarial y Competitividad de las Redes de Empresas de Producción de Semilla* (renforcement des capacités en matière de gestion d'entreprise et amélioration de la compétitivité des réseaux d'entreprises de production semencière).

<sup>31</sup> TCP/ECU/3502 *Apoyo al fortalecimiento en los procesos de fomento de servicios especializados del Ministerio de Agricultura, Ganadería, Acuicultura y Pesca (MAGAP) en el ámbito de la innovación tecnológica y producción de semillas* (appui au renforcement des processus de perfectionnement des services spécialisés du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche - MAGAP - dans le domaine de l'innovation technologique et de la production de semences).

<sup>32</sup> OSRO/SOM/516/EC *Improving the genetic quality of seeds in Somalia* (amélioration de la qualité génétique des semences en Somalie).

améliorant la capacité des exploitations à multiplier les semences de première génération, c'est-à-dire les semences d'obtenteur et les semences de souche<sup>33</sup>.

17. La FAO a contribué, dans le cadre d'un projet de renforcement du secteur semencier financé par le Gouvernement turc<sup>34</sup>, à l'élaboration d'un accord régional en matière de semences et à la définition de la stratégie de mise en œuvre connexe, visant à faciliter le commerce de semences dans la région de l'Organisation de coopération économique (OCE), dont font partie l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, l'Iran, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et la Turquie.

18. En partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO apporte actuellement son soutien aux efforts visant à améliorer la production agricole au Mozambique en assurant la disponibilité de semences de qualité et en mettant en place des écoles pratiques d'agriculture<sup>35</sup>. Dans le cadre du mécanisme de Coopération Sud-Sud et en collaboration avec le Gouvernement vénézuélien, l'Organisation contribue également au renforcement des capacités en matière de production rizicole dans dix pays d'Afrique (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Kenya, Mali, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Sénégal<sup>36</sup>).

### C. Rétablissement des systèmes semenciers

19. Afin d'assurer l'intégration des interventions d'urgence prévoyant la fourniture de semences dans le développement global du secteur semencier à long terme, la FAO encourage l'utilisation de méthodes plus efficaces pour évaluer la sécurité des systèmes semenciers dans les pays touchés par des catastrophes naturelles ou des conflits, ou sujets à ceux-ci. L'Organisation a réalisé des évaluations de la sécurité des semences et mené des opérations d'urgence comportant la fourniture de semences, en collaboration avec des partenaires au Mali, en Ouganda et au Tchad. D'autres activités sont prévues pour l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie et le Soudan du Sud. Au Népal, en partenariat avec le PAM, la FAO fournit des intrants et des moyens de production agricoles à quelque 125 000 ménages exposés à des risques, suite au séisme d'avril 2015<sup>37</sup>.

20. Au Pakistan, afin d'atténuer les effets de la crise économique due aux insurrections et aux catastrophes naturelles, la FAO apporte son appui au relèvement des systèmes agricoles, notamment en améliorant l'accès aux intrants de qualité (semences et engrais) et en contribuant au rétablissement des vergers<sup>38</sup>. Suite à des difficultés similaires, Madagascar a également bénéficié d'une assistance visant à faciliter l'élaboration d'un nouveau système de vulgarisation agricole et le rétablissement des

<sup>33</sup> GCP /GEO/003/AUS *National programme for rehabilitation of seed production system in Georgia* (programme national de rétablissement du système de production semencière en Géorgie).

<sup>34</sup> GCP/INT/123/MUL *Seed Sector Development in Countries of the Economic Cooperation Organization* (renforcement du secteur semencier dans les pays de l'Organisation de coopération économique).

<sup>35</sup> GCP/MOZ/111/EC *National Programme on Food security - (EU-MDG Initiative - Agriculture, food security, rural development and natural resource management* (programme national en matière de sécurité alimentaire - Initiative UE-OMD - agriculture, sécurité alimentaire, développement rural et gestion des ressources naturelles).

<sup>36</sup> GCP/RAF/489/VEN *Partnership for Sustainable Rice Systems Development in Sub-Saharan Africa* (partenariat pour le développement durable des systèmes de riziculture en Afrique subsaharienne).

<sup>37</sup> OSRO/NEP/504/CAN *Restoring agricultural-based livelihoods of vulnerable earthquake-affected smallholder farmers in Sindhupalchowk, Nuwakot, Dhading, Gorkha, Rasuwa and Dolakha* (rétablissement des moyens d'existence des petits exploitants agricoles touchés par le séisme à Sindhupalchowk, Nuwakot, Dhading, Gorkha, Rasuwa et Dolakha); OSRO/NEP/501/BEL *Emergency assistance for the restoration of earth affected agricultural system in central Nepal for food and livelihood security* (assistance d'urgence pour le rétablissement du système agricole touché par le séisme dans les régions centrales du Népal à l'appui de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence); TCP/NEP/3504 (E) *Emergency response to restore the rural livelihoods of earthquake affected farmers* (intervention d'urgence pour le rétablissement des moyens d'existence des agriculteurs touchés par le séisme).

<sup>38</sup> OSRO/PAK/502/JPN *Project for Assistance to the Recovery and Development of the Agricultural Economy in Federally Administered Tribal Areas* (projet d'assistance au relèvement et au développement de l'économie agricole dans les zones tribales sous administration fédérale).

systèmes semenciers<sup>39</sup>. Un appui analogue a été fourni à la République populaire démocratique de Corée suite à une importante diminution des récoltes due à la sécheresse en 2014<sup>40</sup>.

21. D'autres interventions d'urgence comportant la fourniture de semences ont été menées en 2015 dans divers pays afin d'apporter un appui: i) aux exploitants agricoles touchés par les troubles civils et les catastrophes naturelles, aux Philippines<sup>41</sup>; ii) à plus de 15 000 petits cultivateurs éthiopiens touchés par la sécheresse liée à El Niño qui a sévi en 2015 dans le pays<sup>42</sup>; iii) aux ménages d'agriculteurs vulnérables victimes du passage de l'ouragan Fred au Cap-Vert en 2015; iv) à 2 400 ménages syriens vulnérables touchés par des tempêtes de neige et des températures exceptionnellement basses en janvier 2015<sup>43</sup>; v) aux agriculteurs touchés par de graves inondations au Malawi<sup>44</sup> et au Ghana<sup>45</sup> en décembre 2014 et en juin 2015, respectivement; et vi) aux agriculteurs yéménites auxquels des semences de qualité ont été fournies<sup>46</sup>.

22. La FAO a également apporté un soutien au Soudan<sup>47</sup> <sup>48</sup> et au Soudan du Sud<sup>49</sup>; il s'agissait d'augmenter les capacités d'adopter des systèmes de production agricole « intelligents » face au climat. Au Soudan, l'assistance fournie a comporté l'achat et la distribution de semences et de matériel de plantation de qualité.

23. La FAO a continué d'encourager et de renforcer les partenariats avec les organismes régionaux et internationaux concernés, dont le mandat a trait au développement du secteur semencier. Ces organismes sont en particulier l'Association africaine du commerce des semences, la Fédération internationale des semences (FIS), l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), les Systèmes des semences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

#### **D. Renforcement des capacités de sélection végétale**

24. La Commission, à sa dernière session, a réaffirmé qu'il était nécessaire de fournir un soutien technique dans le domaine de l'amélioration des plantes cultivées et de renforcer les capacités de

<sup>39</sup> GCP/MAG/081/EC *Actions intégrées en nutrition et alimentation*.

<sup>40</sup> TCP/DRK/3505 (E) *Support to vulnerable farmers to mitigate the impact of drought in North and South Hwanghae provinces of the DPR Korea* (appui aux agriculteurs vulnérables pour l'atténuation des effets de la sécheresse dans les provinces du Hwanghae du nord et du Hwanghae du sud de la République populaire démocratique de Corée).

<sup>41</sup> TCP/PHI/3504 (E) *Emergency response to restore the livelihoods of conflict affected communities in the Autonomous Region in Muslim Mindanao (ARMM) and in Region XII* (intervention d'urgence pour le rétablissement des moyens d'existence des communautés touchées par le conflit dans la région autonome du Mindanao musulman et dans la région XII).

<sup>42</sup> TCP/ETH/3504 (15/XII/ETH/232) *Emergency assistance for vulnerable smallholder households affected by El Niño-induced drought in eastern Amhara and southern Tigray Regions* (assistance d'urgence aux ménages de petits exploitants vulnérables touchés par la sécheresse due à El Niño dans l'est de l'Amhara et dans le sud du Tigré).

<sup>43</sup> TCP/SYR/3502 *Emergency assistance to restore the livelihoods of vulnerable greenhouse vegetable crop producers affected by the snow storm* (assistance d'urgence pour le rétablissement des moyens d'existence des producteurs de légumes de serre vulnérables touchés par les tempêtes de neige).

<sup>44</sup> OSRO/MLW/502/BEL *Emergency assistance for resuming smallholder crop production in flood affected districts of Malawi* (assistance d'urgence pour la reprise de la production agricole paysanne dans les districts touchés par les inondations au Malawi).

<sup>45</sup> TCP/GHA/3506 *Restoration of productive capacities of flood affected agricultural households in Ghana* (rétablissement des capacités de production des ménages d'agriculteurs touchés par les inondations au Ghana).

<sup>46</sup> TCP/YEM/3503 *Emergency livelihood support to Internally Displaced People (IDPs) and vulnerable host communities living in conflict affected areas of Al Dhale Governorate* (soutien d'urgence pour le rétablissement des moyens d'existence des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des communautés d'accueil vulnérables dans les zones touchées par le conflit du Gouvernorat d'Al Dhale).

<sup>47</sup> OSRO/SUD/506/ITA *Integrated Food Security and Livelihoods Project (IFSLP) in Eastern Sudan* (projet intégré de renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence dans le Soudan oriental).

<sup>48</sup> OSRO/SUD/507/CHA *Life-saving food assistance and livelihood support to IDPs and vulnerable households affected by conflict in North Darfur State* (assistance alimentaire d'urgence et soutien pour le rétablissement des moyens d'existence des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des ménages vulnérables touchés par le conflit dans le Darfour septentrional).

<sup>49</sup> TCP/SSD/3405 *Emergency livelihood support to Internally Displaced Persons (IDPs) and vulnerable host community families affected by the recent crisis* (soutien d'urgence pour le rétablissement des moyens d'existence des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des communautés d'accueil vulnérables touchées par la récente crise).



sélection végétale<sup>50</sup>. Pendant la période considérée, la FAO a poursuivi la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités, financées aussi bien au titre du programme ordinaire que par des fonds fiduciaires et visant à renforcer les capacités de sélection des variétés les mieux adaptées aux systèmes agroécologiques et agricoles locaux:

- L'appui fourni par la FAO contribue à améliorer la filière des racines et des tubercules au Bénin, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Malawi, en Ouganda et au Rwanda<sup>51</sup>. Les interventions menées dans ces pays ont permis de renforcer les capacités de sélection, de gestion et de diffusion de matériel de plantation exempt de maladies pour le manioc, l'igname et la pomme de terre.
- Au Bangladesh, l'Organisation apporte son assistance à des partenaires nationaux, s'agissant de renforcer les capacités de sélection de variétés adaptées et de définir un cadre d'assurance qualité optimal, en partenariat avec le secteur privé et les producteurs de semences<sup>52</sup>.
- En Zambie, la FAO apporte son soutien à des activités d'amélioration génétique du riz<sup>53</sup>. Les interventions prévoient notamment la production de semences d'obtenteur et de semences de souche améliorées.
- La FAO, en collaboration avec d'autres organismes, s'emploie également à promouvoir la diversification des cultures en Éthiopie en favorisant l'intégration de plantes cultivées adaptées et de nouvelles variétés dans les systèmes agricoles déjà en place<sup>54</sup>. L'accent est mis sur une agriculture fondée sur la nutrition et axée sur la culture de plantes et de variétés riches sur le plan nutritionnel, sur la gestion après récolte et sur la réduction des pertes.

25. Dans le cadre de sa contribution à une meilleure nutrition, la FAO a également continué de mettre à profit les résultats positifs de l'Année internationale du quinoa en encourageant la production, l'évaluation, la gestion, l'utilisation et la commercialisation de cette plante, selon divers systèmes d'exploitation agricole et dans différentes régions agroécologiques, et cela dans 26 pays d'Afrique, du Proche-Orient et d'Asie.

26. En février 2016, au Siège de la FAO à Rome, s'est tenu le Symposium international sur le rôle des biotechnologies agricoles dans les systèmes alimentaires durables et la nutrition<sup>55</sup>. Cette manifestation qui avait pour objectif d'étudier l'application des biotechnologies au profit des petits exploitants agricoles et à laquelle ont participé plus de 400 personnes, a appelé l'attention sur un certain nombre d'études de cas attestant l'application efficace des biotechnologies pour la mise au point de systèmes alimentaires durables et pour une meilleure nutrition. Les droits de propriété intellectuelle, les financements et les capacités scientifiques et techniques ont été indiqués comme étant des facteurs importants aux fins de l'adoption de biotechnologies agricoles diversifiées.

27. Dans le cadre du Programme commun de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture), 99 pays ont été aidés à mettre en œuvre 72 projets de coopération technique liés à l'amélioration des plantes cultivées. Par ailleurs, le mécanisme des projets de recherche coordonnée mis en place par

---

<sup>50</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 53.

<sup>51</sup> GCP/RAF/448/EC *Strengthening linkages between small actors and buyers in the Roots and Tubers Sector in Africa* (renforcement des liens entre les petits acteurs et les acheteurs dans le secteur des racines et tubercules en Afrique).

<sup>52</sup> UTF/BGD/044/BGD *Integrated Agricultural Productivity Project Technical Assistance and Capacity Development Component* (projet intégré de renforcement de la productivité agricole - volet assistance technique et renforcement des capacités).

<sup>53</sup> TCP/ZAM/3501 *Strengthening Rice Seed Production and Enhancing Extension Services to Increase Rice Production in Zambia* (renforcement de la production de semences de riz et amélioration des services de vulgarisation pour augmenter la production rizicole en Zambie).

<sup>54</sup> GCP /ETH/085/MUL *Increase the production and productivity of poor and vulnerable smallholder farmers and hence increase the availability of diversified livelihood through increased production in crop and livestock products for household consumption as well cash generation from market sales of these products* (accroissement de la production et de la productivité des petits exploitants agricoles pauvres et vulnérables et diversification des moyens d'existence grâce à une augmentation de la production de produits végétaux et animaux destinés à la consommation du ménage et aux revenus en espèces tirés de leur vente sur le marché).

<sup>55</sup> Site web du Symposium international: <http://www.fao.org/about/meetings/agribiotechs-symposium/fr/>

l'AIEA a permis à la Division mixte de travailler en collaboration avec des chercheurs de 44 pays dans le cadre de six projets d'amélioration des plantes cultivées. Les efforts consentis ont abouti à la mise au point d'environ 4 241 lignées mutantes pour 17 plantes cultivées dans 32 États Membres et à la production de 64 publications. Au total, 337 stagiaires ont pu acquérir des connaissances spécialisées dans ce domaine auprès du Laboratoire de biotechnologie agricole de la Division mixte, à Seibersdorf (Autriche) et d'autres centres de formation de haut niveau, partout dans le monde. Une version actualisée de la base de données sur les variétés mutantes est disponible depuis mai 2015<sup>56</sup>. Cet outil, qui est consultable en ligne, donne accès à plus de 3 200 variétés mutantes mises officiellement en circulation dans le monde.

## V. RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

### A. Stratégie nationale en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

28. La Commission, à sa dernière session, a approuvé les *Directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, en tant qu'outil de référence d'application volontaire. Ces directives ont été publiées et sont disponibles en anglais, en espagnol et en français<sup>57</sup>. Elles seront prochainement traduites dans d'autres langues.

29. Les processus d'élaboration de stratégies régionales pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA s'intensifient. On peut citer à titre d'exemple le Plan d'action stratégique 2014-2024 visant à améliorer la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques d'Amérique centrale pour assurer une meilleure adaptation de l'agriculture au changement climatique (*Strategic action plan to strengthen conservation and use of mesoamerican plant genetic resources in adapting agriculture to climate change 2014-2024*). Au Proche-Orient, la FAO a travaillé en collaboration avec quatre pays (Égypte, Liban, Jordanie et Iran) aux fins de l'élaboration de stratégies nationales en matière de RPGAA définissant les priorités d'action pour la conservation et l'utilisation durable de ces ressources dans les pays<sup>58</sup>.

30. En République de Moldova, des initiatives sont en cours aux fins de l'établissement d'un programme national pour la conservation à long terme et l'utilisation durable de la diversité des RPGAA. Les efforts s'articulent autour des quatre activités prioritaires recensées dans le deuxième Plan d'action mondial, à savoir: la conservation *in situ*, la conservation *ex situ*, l'utilisation durable et les capacités institutionnelles et humaines.

31. En collaboration avec le Traité international, la FAO a apporté son soutien au renforcement des capacités dans 15 pays d'Asie (Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam) aux fins de l'élaboration d'un cadre de coopération visant à accélérer les flux transfrontaliers de RPGAA entre les pays<sup>59</sup>.

### B. Points focaux nationaux

32. La Commission, à sa dernière session, a invité tous les pays qui ne l'avaient pas encore fait à nommer un point focal national chargé de faire rapport sur la mise en œuvre du deuxième Plan

---

<sup>56</sup> Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://mvd.iaea.org/#Home>

<sup>57</sup> Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/616503e8-b14e-4141-9828-fbc732ce9fdb/>

<sup>58</sup> TCP/SNO/3401 *Optimizing the Use of Plant Genetic Resources for Food and Agriculture for Adaptation to Climate Change* (optimisation de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour une meilleure adaptation au changement climatique).

<sup>59</sup> GCP/RAS/284/JPN *Enhancing understanding and implementation of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture in Asia* (amélioration de la compréhension et de la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en Asie).

d'action mondial<sup>60</sup>. Suite à cette demande, 100 points focaux nationaux ont été officiellement chargés du suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'élaboration des rapports nationaux devant servir au troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Cet accomplissement tient sans doute à la fois à un engagement résolu des pays dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et à l'intérêt commun qu'ils portent à l'état des RPGAA et aux tendances en matière de conservation et d'utilisation durable de ces ressources.

### **C. Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

33. Les progrès accomplis dans l'exécution du deuxième Plan d'action mondial à évolution continue et les processus de suivi qui y sont associés sont contrôlés et pilotés par les gouvernements et les autres Membres de la FAO, par le biais de la Commission. La Commission, à sa dernière session, s'est félicitée de la mise à niveau de l'application informatique utilisée pour les mécanismes nationaux d'échange d'informations et de leur pleine intégration avec le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS), visant à faciliter l'établissement des rapports sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial<sup>61</sup>.

34. Depuis leur création en 2006-2008, les pays ont utilisé leurs mécanismes nationaux d'échange d'informations pour la publication d'informations accessibles au public sur les RPGAA. Ces mécanismes apportent une contribution utile au suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, ainsi qu'à la préparation des évaluations périodiques de l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Dans ces dix dernières années, la FAO a hébergé sur ses serveurs web<sup>62</sup> tant les bases de données des mécanismes nationaux d'échange d'informations de tous les pays que les portails dédiés des pays qui avaient présenté à cet effet une demande d'hébergement à la FAO. Suite à la mise en œuvre d'une nouvelle politique en matière d'informatique à la FAO en juin 2015, le domaine sur lequel les mécanismes nationaux d'échange d'informations étaient hébergés a été abandonné. Les mécanismes nationaux ont été archivés et transférés à une nouvelle adresse dans le cadre du domaine web de la FAO, où ils seront conservés pour des raisons historiques<sup>63</sup>. À compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, seules les bases de données archivées seront accessibles. Les portails individuels par pays (Mécanisme national de partage d'informations) cesseront d'exister. Les pays qui souhaitent conserver leur portail doivent en informer la FAO le 1<sup>er</sup> mars 2017 au plus tard, afin de faciliter le passage du portail actuel à un nouveau serveur.

35. Le remaniement du nouveau système WIEWS, qui a été lancé récemment<sup>64</sup>, se poursuit. La mise en œuvre d'une nouvelle politique de gestion du site web de la FAO, en concomitance avec la première phase de restructuration du système, ainsi que les ressources humaines limitées disponibles pour cette tâche, ont contribué à ralentir le processus. À l'heure actuelle, le système WIEWS a principalement pour but d'offrir un système protégé par un mot de passe pour la présentation des rapports sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et pour la gestion des données fournies par les points focaux nationaux officiellement désignés. On trouvera dans le document intitulé *Examen synthétique de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture 2012-2014*<sup>65</sup> une synthèse des rapports des pays sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial.

<sup>60</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 18.

<sup>61</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 56.

<sup>62</sup> [www.pgrfa.org](http://www.pgrfa.org)

<sup>63</sup> [www.fao.org/pgrfa-gpa-archive](http://www.fao.org/pgrfa-gpa-archive)

<sup>64</sup> <http://www.fao.org/wiews/fr/>

<sup>65</sup> CGRFA/WG-PGR-8/16/3

## VI. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

36. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

### *CONSERVATION IN SITU ET GESTION À L'EXPLOITATION*

- Formuler des recommandations concernant l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et proposer que les mesures recommandées soient prises en compte dans le document de réflexion révisé qui sera présenté à la Commission afin qu'elle l'examine à sa prochaine session.
- Recommander que la Commission demande à la FAO d'aider les pays à assurer la conservation *in situ* des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les plantes sauvages apparentées.
- Examiner et réviser, le cas échéant, les deux projets de directives techniques portant respectivement sur la conservation et l'utilisation des variétés locales au niveau national et sur la conservation des plantes sauvages apparentées au niveau national et recommander que la Commission les approuve à sa prochaine session.

### *CONSERVATION EX SITU*

- Recommander que la Commission demande à la FAO de continuer d'aider les pays dans la gestion des banques de gènes pour assurer la continuité des opérations de collecte, de conservation, de caractérisation et d'évaluation du matériel génétique des plantes cultivées.

### *UTILISATION DURABLE*

#### *Renforcement des systèmes semenciers*

- Recommander que la Commission demande à la FAO de continuer d'aider les pays à renforcer les systèmes semenciers nationaux afin d'assurer la fourniture de semences et de matériel de plantation de qualité aux petits exploitants agricoles, en particulier.

#### *Renforcement des capacités de sélection végétale*

- Recommander que la Commission demande à la FAO de continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées, y compris dans le cadre du Programme commun de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, notamment, à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'application de l'Article 6 du Traité international.

### *RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES*

#### *Stratégie nationale en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

- Recommander que la Commission appelle à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour aider les pays dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, y compris en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs stratégies nationales en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en tenant compte des directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture approuvées par la Commission.

#### *Politiques nationales en matière de semences*

- Recommander que la Commission demande à la FAO d'aider les pays à élaborer ou à réviser leurs politiques nationales en matière de semences et les législations correspondantes en tenant

compte des dispositions du guide d'application volontaire relatif à la formulation des politiques semencières nationales approuvé par la Commission.

- Recommander que la Commission appelle les donateurs à aider les pays, y compris au moyen de fonds extrabudgétaires, dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques nationales en matière de semences et des législations correspondantes.

*Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS)*

- Recommander que la Commission demande à la FAO d'achever le déploiement du système WIEWS et d'utiliser ce dispositif pour la publication d'informations sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial.